

Redline version
compare la Deuxième édition
à la Première édition



Management du risque — Lignes directrices

Risk management — Guidelines

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aac269d2-3e9b-4fd1-b678-1df56c39129d/iso-31000-2018>



Numéro de référence
ISO 31000:redline:2018(F)

IMPORTANT — PLEASE NOTE

This is a mark-up copy and uses the following colour coding:

- Text example 1 — indicates added text (in green)
- ~~Text example 2~~ — indicates removed text (in red)
- indicates added graphic figure
- indicates removed graphic figure
- 1.x ... — Heading numbers containing modifications are highlighted in yellow in the Table of Contents

DISCLAIMER

This Redline version provides you with a quick and easy way to compare the main changes between this edition of the standard and its previous edition. It doesn't capture all single changes such as punctuation but highlights the modifications providing customers with the most valuable information. Therefore it is important to note that this Redline version is not the official ISO standard and that the users must consult with the clean version of the standard, which is the official standard, for implementation purposes.



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	v
Introduction.....	vi
1 Domaine d'application d'application	1
2 Références normatives	1
2 3 Termes et définitions	1
3 4 Principes	7
4 5 Cadre organisationnel	10
4.1 5.1 Généralités.....	10
4.2 5.2 Mandat Leadership et engagement.....	11
5.3 Intégration.....	12
4.3 5.4 Conception du cadre organisationnel de management du risque	13
4.3.1 5.4.1 Compréhension de l'organisme l'organisme et de son contexte.....	13
4.3.2 Établissement de la politique de management du risque.....	13
4.3.3 5.4.2 Responsabilité Définir clairement l'engagement en matière de management du risque.....	14
4.3.4 5.4.3 Intégration aux processus organisationnels Attribution des rôles, pouvoirs et responsabilités au sein de l'organisme.....	14
4.3.5 5.4.4 Ressources Affectation des ressources.....	15
4.3.6 Établissement de mécanismes de communication et de rapports internes.....	15
4.3.7 5.4.5 Établissement de mécanismes de communication et de rapports externes d'une communication et d'une concertation.....	15
5.5 Mise en œuvre.....	16
4.4 5.6 Mise en œuvre du management du risque Évaluation	16
4.4.1 Mise en œuvre du cadre organisationnel de management du risque	16
4.4.2 Mise en œuvre du processus de management du risque	17
4.5 5.7 Surveillance et revue du cadre organisationnel Amélioration	17
5.7.1 Adaptation.....	17
5.7.2 Amélioration continue.....	17
4.6 Amélioration continue du cadre organisationnel	17
5 6 Processus	18
5.1 6.1 Généralités.....	18
5.2 6.2 Communication et concertation consultation.....	19
5.3 6.3 Établissement du contexte Périmètre d'application, contexte et critères	20
5.3.1 6.3.1 Généralités.....	20
5.3.2 6.3.2 Établissement du contexte externe Définition du domaine d'application	20
5.3.3 Établissement du contexte interne	21
5.3.4 6.3.3 Établissement du contexte du processus de management du risque Contexte interne et externe	22
5.3.5 6.3.4 Définition des critères de risque.....	22
5.4 6.4 Appréciation du risque	23
5.4.1 6.4.1 Généralités.....	23
5.4.2 6.4.2 Identification du risque.....	23
5.4.3 6.4.3 Analyse du risque.....	24
5.4.4 6.4.4 Évaluation du risque.....	25
5.5 6.5 Traitement du risque	26
5.5.1 6.5.1 Généralités.....	26
5.5.2 6.5.2 Sélection des options de traitement du risque.....	27
5.5.3 6.5.3 Élaboration et mise en œuvre des plans de traitement du risque.....	28
5.6 6.6 Surveillance Suivi et revue.....	29
5.7 6.7 Enregistrement du processus de management du risque et élaboration de rapports.....	29
Annexe A (informative) Attributs d'un management du risque élevé	31

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aac269d2-3e9b-4fd1-b678-1df56c39129d/iso-31000-2018>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées selon les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le groupe de travail du Bureau de gestion technique ISO élaboré par le comité technique ISO/TC 262, sur le Management du risque.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 31000:2009), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- revue des principes de management du risque, qui sont les critères clés de sa réussite;
- mise en exergue du leadership de la direction et de l'intégration du management du risque, en commençant par la gouvernance de l'organisme;
- importance accrue accordée à la nature itérative du management du risque, en notant que de nouvelles expériences, connaissances et analyses peuvent conduire à une révision des éléments, actions et moyens de maîtrise du processus à chacune de ses étapes;
- simplification du contenu en se concentrant davantage sur le maintien d'un modèle de système ouvert pour s'adapter à de multiples besoins et contextes.

Introduction

Le présent document s'adresse aux personnes qui, au sein des organismes, créent de la valeur et la préservent par le management du risque, la prise de décisions, la définition et l'atteinte d'objectifs et l'amélioration de la performance.

Les organismes de tous types et de toutes dimensions et tailles sont confrontés à des facteurs et des influences internes et externes qui ignorent si et quand ils vont atteindre leurs objectifs. L'incidence de cette incertitude sur l'atteinte des objectifs d'un organisme constitue le «risque» qui rendent l'atteinte de leurs objectifs incertaine.

Toutes les activités d'un organisme comprennent des risques. Les organismes gèrent le risque en l'identifiant, en l'analysant, et en évaluant ensuite la nécessité de le modifier par un traitement afin de satisfaire aux critères de risque. Tout au long de ce processus, ils communiquent et se concertent avec les parties prenantes, et surveillent et revoient le risque et les moyens de maîtrise qui modifient le risque afin de s'assurer qu'il n'est pas nécessaire de recourir à un traitement supplémentaire du risque. La présente Norme internationale décrit ce processus systématique et logique en détail.

Alors que tous les organismes gèrent des risques à différents niveaux, la présente Norme internationale fixe un certain nombre de principes qui doivent être appliqués pour rendre le management du risque efficace. La présente Norme internationale recommande que les organismes élaborent, mettent en œuvre et améliorent continuellement un cadre organisationnel dont le but est d'intégrer le processus de management du risque aux processus de gouvernance, de stratégie et de planification, de management, de rédaction des rapports, ainsi qu'aux politiques, aux valeurs et à la culture d'ensemble de l'organisme. C'est une activité itérative qui aide les organismes à développer une stratégie, atteindre des objectifs et prendre des décisions éclairées.

Le management du risque peut s'appliquer à l'ensemble de l'organisme, dans tous ses domaines et à tous ses niveaux, à tout moment, ainsi qu'à des fonctions, des projets et des activités particulières.

Même si la pratique du management du risque s'est développée au fil du temps et dans de nombreux secteurs pour répondre à différents besoins, l'adoption de processus cohérents dans un cadre organisationnel complet peut contribuer à garantir que le risque est géré de façon efficace, performante et cohérente au sein d'un organisme. L'approche générique décrite dans la présente Norme internationale fournit des principes et des lignes directrices pour gérer toute forme de risque de manière systématique, transparente et fiable, dans quelque domaine et quelque contexte que ce soit. C'est une partie intégrante de la gouvernance et du leadership et a une importance fondamentale dans la façon dont l'organisme est géré à tous les niveaux. Il contribue à l'amélioration des systèmes de management.

Chaque secteur ou application particulier du management du risque comporte des besoins, des publics, des perceptions et des critères qui lui sont propres. C'est pourquoi, l'un des points essentiels de la présente Norme internationale est d'intégrer «l'établissement du contexte» en tant qu'activité de départ du processus générique de management du risque. Établir le contexte va permettre d'appréhender les objectifs de l'organisme, l'environnement dans lequel il poursuit ces objectifs, et est intégré à toutes les activités d'un organisme et inclut l'interaction avec les parties prenantes et la diversité des critères de risques, tous ces éléments devant contribuer à révéler et apprécier la nature et la complexité de ses risques.

Le management du risque prend en considération le contexte interne et externe de l'organisme, y compris le comportement humain et les facteurs culturels.

Le management du risque est fondé sur les principes, le cadre organisationnel et le processus décrits dans le présent document, tel qu'illustré à la Figure 1. Ces éléments peuvent déjà exister, en totalité ou en partie, au sein de l'organisme; toutefois, ils peuvent nécessiter une adaptation ou une amélioration afin que le management du risque décrits dans la présente Norme internationale soit efficace, performant et cohérent.

~~La mise en œuvre et le maintien du management du risque conformément à la présente Norme internationale permettent, par exemple, à un organisme~~

- ~~— d'accroître la vraisemblance d'atteindre les objectifs,~~
- ~~— d'encourager un management proactif,~~
- ~~— de prendre conscience de la nécessité d'identifier et de traiter le risque à travers tout l'organisme,~~
- ~~— d'améliorer l'identification des opportunités et des menaces,~~
- ~~— de se conformer aux obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux normes internationales,~~
- ~~— d'améliorer la rédaction des rapports obligatoires et volontaires,~~
- ~~— d'améliorer la gouvernance,~~
- ~~— d'accroître l'assurance et la confiance des parties prenantes,~~
- ~~— d'établir une base fiable pour la prise de décision et la planification,~~
- ~~— d'améliorer les moyens de maîtrise,~~
- ~~— d'allouer et d'utiliser efficacement les ressources pour le traitement du risque,~~
- ~~— d'améliorer l'efficacité et l'efficacité opérationnelles,~~
- ~~— de renforcer les performances en matière de santé et de sécurité, ainsi que de protection environnementale,~~
- ~~— d'améliorer la prévention des pertes et le management des incidents,~~
- ~~— de minimiser les pertes,~~
- ~~— d'améliorer l'apprentissage organisationnel, et~~
- ~~— d'améliorer la résilience organisationnelle.~~

~~La présente Norme internationale est destinée à répondre aux besoins d'une grande diversité de parties prenantes, dont~~

- ~~a) les personnes responsables de l'élaboration d'une politique de management du risque au sein de leur organisme,~~
- ~~b) les personnes chargées de s'assurer que ce risque est géré efficacement au sein de l'organisme dans son ensemble ou dans un domaine, une activité ou un projet spécifique,~~
- ~~c) les personnes chargées d'évaluer l'efficacité d'un organisme en matière de management du risque, et~~
- ~~d) les rédacteurs de normes, guides, procédures et bonnes pratiques qui, en totalité ou en partie, déterminent la manière dont le risque doit être géré dans le contexte spécifique de ces documents.~~

~~Les pratiques et processus de management en cours dans nombre d'organismes comportent des éléments de management du risque, et beaucoup d'organismes ont déjà adopté un processus formalisé de management du risque pour des types particuliers de risques ou de situations. Dans de tels cas, un organisme peut décider de réaliser une revue critique de ses pratiques et processus existants à la lumière de la présente Norme internationale.~~

~~Dans la présente Norme internationale les expressions «management du risque» et «gérer le risque» sont toutes deux utilisées. De façon générale, le «management du risque» se réfère à la structure (principe, cadre organisationnel et processus) permettant de gérer le risque avec efficacité, alors que «gérer le risque» se réfère à l'application de cette structure aux risques particuliers.~~

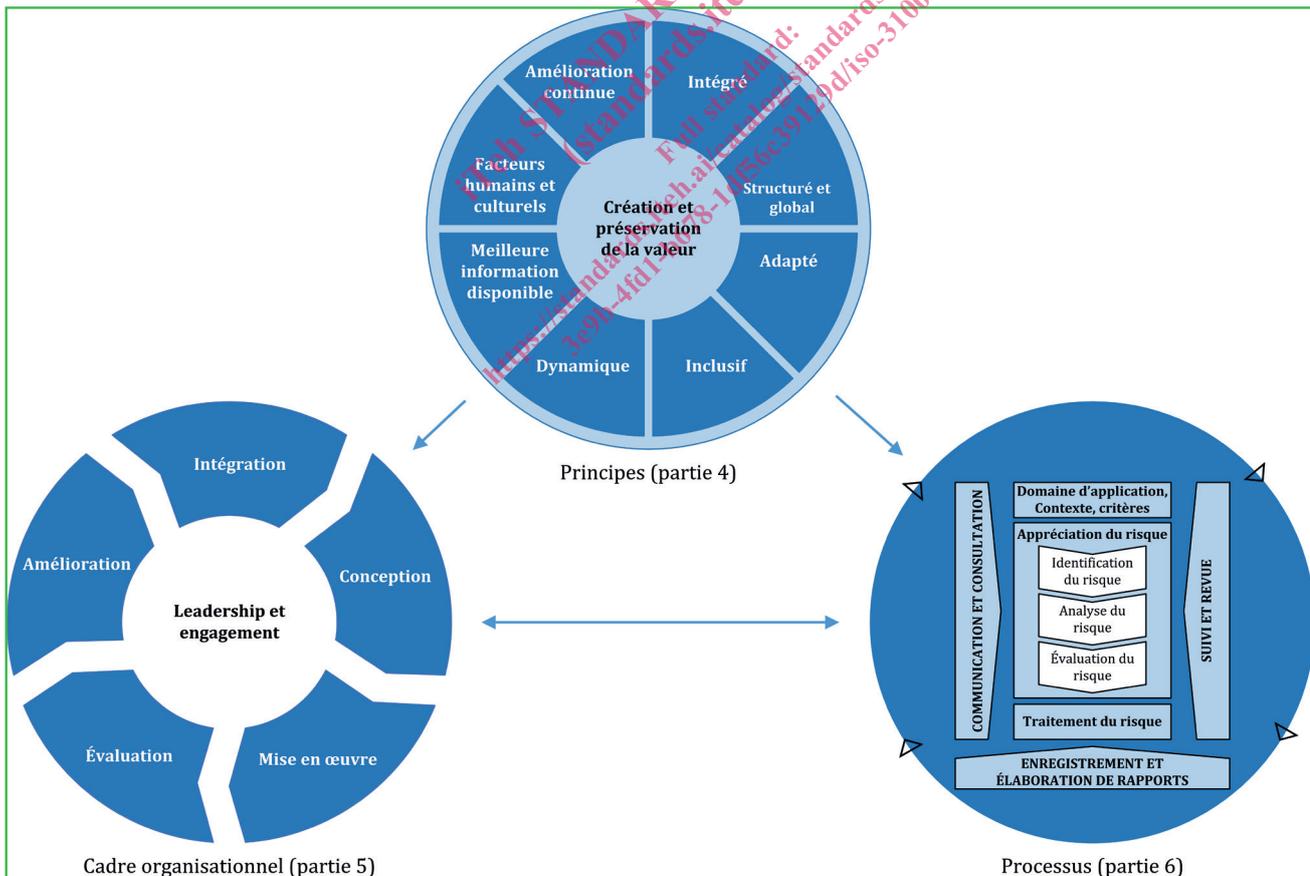
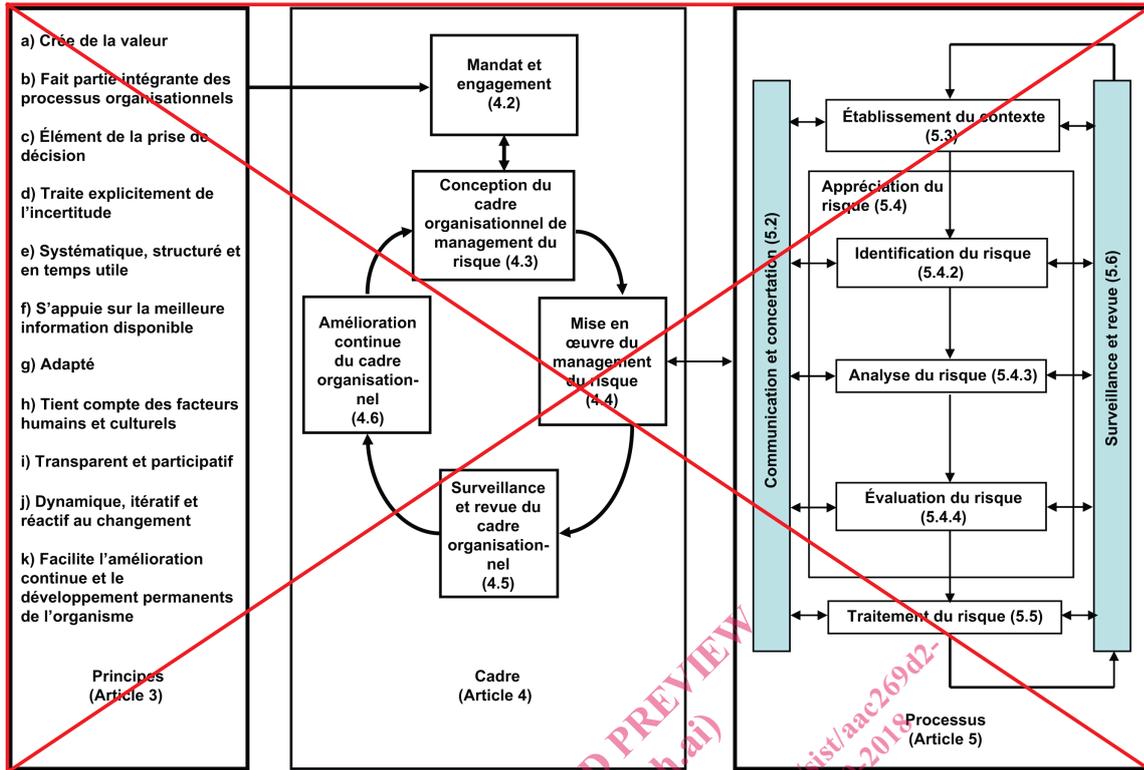


Figure 1 — ~~Relations entre les principes, le~~ **Principes**, ~~cadre organisationnel et le processus de~~ **management du risque** ~~processus~~

Management du risque — Lignes directrices

1 ~~Domaine d'application~~ d'application

~~La présente Norme internationale fournit des principes et des lignes directrices générales sur~~ Le présent document fournit des lignes directrices concernant le management du risque: auquel sont confrontés les organismes. L'application de ces lignes directrices peut être adaptée à tout organisme et à son contexte.

~~La présente Norme internationale peut être appliquée par tout public, toute entreprise publique ou privée, toute collectivité, toute association, tout groupe ou individu. Par conséquent, la présente Norme internationale n'est~~ Le présent document fournit une approche générique permettant de gérer toute forme de risque et n'est pas spécifique à une industrie ou un secteur donné.

NOTE ~~Pour plus de facilité, les différents utilisateurs de la présente Norme internationale sont désignés par le terme général d'«organisme».~~

~~La présente Norme internationale peut être appliquée~~ Le présent document peut être utilisé tout au long de la vie d'un organisme et à une large gamme d'activités, dont les stratégies et les prises de décisions, les activités opérationnelles, les processus, les fonctions, les projets, les produits, les services et les actifs de l'organisme et peut être appliqué à toute activité, y compris la prise de décisions à tous les niveaux.

~~La présente Norme internationale peut s'appliquer à tout type de risque, quelle que soit sa nature, que ses conséquences soient positives ou négatives.~~

~~Bien que la présente Norme internationale fournisse des lignes directrices générales, elle ne vise pas à promouvoir l'uniformisation du management du risque au sein des organismes. La conception et la mise en œuvre des plans et des structures organisationnelles de management du risque devront tenir compte des divers besoins d'un organisme spécifique, de ses objectifs, son contexte, sa structure, son activité, ses processus, ses fonctions, ses projets, ses produits, ses services ou ses actifs particuliers, ainsi que de ses pratiques spécifiques.~~

~~Il est prévu que la présente Norme internationale serve à harmoniser les processus de management du risque dans les normes existantes et à venir. Elle offre une approche commune à l'établissement des normes traitant de risques et/ou secteurs spécifiques, sans toutefois remplacer ces normes.~~

~~La présente Norme internationale n'a pas vocation à servir de base à une certification.~~

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

2.3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

~~2.13.1~~

~~risque~~

~~effet de l'incertitude sur l'atteinte des~~ **l'incertitude sur les** objectifs

Note 1 à l'article: Un effet est un écart, positif et/ou négatif, par rapport à une attente par rapport à un attendu. Il peut être positif, négatif ou les deux à la fois, et traiter, créer ou entraîner des opportunités et des menaces.

Note 2 à l'article: Les objectifs peuvent avoir différents aspects (par exemple buts financiers, de santé et de sécurité, ou environnementaux), être de catégories différentes, et peuvent concerner différents niveaux (niveau stratégique, niveau d'un projet, d'un produit, d'un processus ou d'un organisme tout entier).

Note 3 à l'article. Un risque est souvent caractérisé en référence à des événements (2.17) et des conséquences (2.18) potentiels ou à une combinaison des deux.

Note 3 à l'article: Un risque est souvent généralement exprimé en termes de combinaison des conséquences d'un événement (incluant des changements de circonstances), sources de risque (3.4), événements (3.5) potentiels avec leurs conséquences (3.6) et de sa leur vraisemblance (2.193.7).

Note 5 à l'article. L'incertitude est l'état, même partiel, de défaut d'information concernant la compréhension ou la connaissance d'un événement, de ses conséquences ou de sa vraisemblance.

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 1.1]~~

~~2.23.2~~

~~management du risque~~

~~activités coordonnées dans le but de diriger et piloter un organisme vis-à-vis du~~ **risque** (2.13.1)

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 2.1]~~

~~2.3~~

~~cadre organisationnel de management du risque~~

~~ensemble d'éléments établissant les fondements et dispositions organisationnelles présidant à la conception, la mise en œuvre, la surveillance (2.20), la revue et l'amélioration continue du management du risque (2.2) dans tout l'organisme~~

Note 1 à l'article. Les fondements incluent la politique, les objectifs, le mandat et l'engagement envers le management du risque (2.1).

Note 2 à l'article. Les dispositions organisationnelles incluent les plans, les relations, les responsabilités, les ressources, les processus et les activités.

Note 3 à l'article. Le cadre organisationnel du management du risque fait partie intégrante des politiques stratégiques et opérationnelles ainsi que des pratiques de l'ensemble de l'organisme.

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 2.1.1]~~

~~2.4~~

~~politique de management du risque~~

~~déclaration des intentions et des orientations générales d'un organisme en relation avec le~~ **management du risque** (2.2)

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 2.1.2]~~

~~2.5~~

~~attitude face au risque~~

~~approche d'un organisme pour apprécier un risque (2.1) avant, éventuellement, de saisir ou préserver une opportunité ou de prendre ou rejeter un risque~~

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 3.7.1.1]~~

2.6**plan de management du risque**

~~programme inclus dans le cadre organisationnel de management du risque (2.3), spécifiant l'approche, les composantes du management et les ressources auxquelles doit avoir recours le management du risque (2.1)~~

~~Note 1 à l'article. Les composantes du management incluent, par exemple, les procédures, les pratiques, l'attribution des responsabilités, le déroulement chronologique des activités.~~

~~Note 2 à l'article. Le plan de management du risque peut être appliqué à un produit, un processus, un projet particulier, à une partie de l'organisme ou à l'organisme tout entier.~~

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 2.1.3]~~

2.7**propriétaire du risque**

~~personne ou entité ayant la responsabilité du risque (2.1) et ayant autorité pour le gérer~~

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 3.5.1.5]~~

2.8**processus de management du risque**

~~application systématique de politiques, procédures et pratiques de management aux activités de communication, de concertation, d'établissement du contexte, ainsi qu'aux activités d'identification, d'analyse, d'évaluation, de traitement, de surveillance (2.20) et de revue des risques (2.1)~~

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 3.1]~~

2.9**établissement du contexte**

~~définition des paramètres externes et internes à prendre en compte lors du management du risque et définition du domaine d'application ainsi que des critères de risque (2.22) pour la politique de management du risque (2.4)~~

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 3.3.1]~~

2.10**contexte externe**

~~environnement externe dans lequel l'organisme cherche à atteindre ses objectifs~~

~~Note 1 à l'article. Le contexte externe peut inclure~~

- ~~— l'environnement culturel, social, politique, légal, réglementaire, financier, technologique, économique, naturel et concurrentiel, au niveau international, national, régional ou local,~~
- ~~— les facteurs et tendances ayant un impact déterminant sur les objectifs de l'organisme, et~~
- ~~— les relations avec les parties prenantes (2.13) externes, leurs perceptions et leurs valeurs.~~

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 3.3.1.1]~~

2.11**contexte interne**

~~environnement interne dans lequel l'organisme cherche à atteindre ses objectifs~~

~~Note 1 à l'article. Le contexte interne peut inclure~~

- ~~— la gouvernance, l'organisation, les rôles et responsabilités,~~
- ~~— les politiques, les objectifs et les stratégies mises en place pour atteindre ces derniers,~~
- ~~— les capacités, en termes de ressources et de connaissances (par exemple capital, temps, personnels, processus, systèmes et technologies);~~

- ~~les systèmes d'information, les flux d'information et les processus de prise de décision (à la fois formels et informels),~~
- ~~les relations avec les parties prenantes internes, ainsi que leurs perceptions et leurs valeurs,~~
- ~~la culture de l'organisme,~~
- ~~les normes, lignes directrices et modèles adoptés par l'organisme, et~~
- ~~la forme et l'étendue des relations contractuelles.~~

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 3.3.1.2]~~

~~2.12~~

~~communication et concertation~~

~~processus itératifs et continus mis en œuvre par un organisme afin de fournir, partager ou obtenir des informations et d'engager un dialogue avec les parties prenantes (2.13) et autres parties, concernant le management du risque (2.1)~~

~~Note 1 à l'article. Ces informations peuvent concerner l'existence, la nature, la forme, la vraisemblance (2.19), l'importance, l'évaluation, l'acceptabilité et le traitement du management du risque.~~

~~Note 2 à l'article. La concertation est un processus de communication argumentée à double sens entre un organisme et ses parties prenantes sur une question donnée avant de prendre une décision ou de déterminer une orientation concernant ladite question. La concertation est~~

- ~~un processus dont l'effet sur une décision s'exerce par l'influence plutôt que par le pouvoir, et~~
- ~~une contribution à une prise de décision, et non une prise de décision conjointe.~~

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 3.2.1]~~

~~2.13~~ **3.3**

~~partie prenante~~

~~personne ou organisme susceptible d'affecter, d'être affecté, d'être affecté ou de se sentir lui-même affecté par une décision ou une activité~~

~~Note 1 à l'article: Un décideur peut être une partie prenante. Le terme «partie intéressée» peut être utilisé comme alternative à «partie prenante».~~

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 3.2.1.1]~~

~~2.14~~

~~appréciation du risque~~

~~ensemble du processus d'identification des risques (2.15), d'analyse du risque (2.21) et d'évaluation du risque (2.24)~~

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 3.4.1]~~

~~2.15~~

~~identification des risques~~

~~processus de recherche, de reconnaissance et de description des risques (2.1)~~

~~Note 1 à l'article. L'identification des risques comprend l'identification des sources de risque (2.16), des événements (2.17), de leurs causes et de leurs conséquences (2.18) potentielles.~~

~~Note 2 à l'article. L'identification des risques peut faire appel à des données historiques, des analyses théoriques, des avis d'experts et autres personnes compétentes et tenir compte des besoins des parties prenantes (2.13).~~

~~[SOURCE: ISO Guide 73:2009, définition 3.5.1]~~